

DATE : 06/04/2022

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2022_ 45 (HORS COVID 19)

TITRE : UKRAINE – APPUI DU SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

La France a d'ores-et-déjà accueilli près de 34 500 personnes réfugiées.

Le régime de la protection temporaire décidé au sein de l'Union européenne au profit des réfugiés du conflit permet à toutes les personnes bénéficiant de ce régime en France d'être affiliées à la Protection universelle maladie (PUMA) et de bénéficier de la Complémentaire santé solidaire (C2S), sans délai de carence.

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a rendu un avis le 23 mars 2022 relatif « *aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine* » : [lien avis du HCSP 23 avril 2022](#)

La prise en charge médico-psychologique des réfugiés doit être une priorité, ainsi que l'organisation du parcours de soins pour la prise en charge des réfugiés souffrant de maladies chroniques. Il convient également d'avoir une attention particulière pour la tuberculose et le VIH, dont la prévalence dans la population ukrainienne est à des niveaux plus élevés qu'en France. Les vaccinations contre les maladies infantiles (ROR, DTP, BCG...) sont également importantes à vérifier et le cas échéant, à mettre à jour. La vaccination contre la Covid-19 pourra également être proposée.

Ressources utiles :

- Fiche de synthèse : « [Prise en charge sanitaire recommandée par le HCSP dans l'avis du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine](#) »
- Fiche de synthèse : « [Rappel du contenu du Rendez-vous Santé \(avis du HCSP du 6 mai 2015\)](#) »
- Un passe sanitaire (carnet de santé) en français est disponible en version interactive avec possibilité de remplir le document directement ([Passeport Santé 2022 VF-UKN](#)) et en version à imprimer ([Passeport Santé VF-UKN à imprimer](#)). Il sera prochainement disponible en ukrainien.

Nous vous remercions pour votre engagement constant et votre solidarité.

Dr Grégory Emery
Directeur général adjoint de la santé

Fiche de synthèse

« Prise en charge sanitaire recommandée par le HCSP dans l'avis du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine »

Près de 34 500 personnes ont déjà été accueillies et près de 50 000 places d'hébergement déjà mobilisées. Il est à prévoir l'accueil en majorité de **femmes (dont certaines enceintes), d'enfants et de personnes âgées**. L'arrivée de personnes avec des **pathologies chroniques ou des handicaps** est également à envisager, avec des **risques de rupture de suivi**.

Outre la mise en place du suivi généralement recommandé pour les publics rencontrés (enfants, femmes enceintes, etc.) la prise en charge sanitaire des réfugiés ukrainiens doit pouvoir répondre prioritairement à certains enjeux de santé, dans le respect de leur consentement :

- **Les troubles psychiques et les psycho traumatismes ;**
- **La prévention, le dépistage et la prise en charge de maladies dont l'incidence est actuellement élevée en Ukraine ou pour lesquelles les couvertures vaccinales sont faibles.**

Une **prise en charge sanitaire en trois temps** est ainsi proposée aux personnes déplacées d'Ukraine :

(1) Immédiatement, c'est-à-dire le plus rapidement possible après l'arrivée sur le territoire, pour évaluer, orienter, assurer les soins d'urgences, notamment :

- Identifier les risques de rupture de traitement et de sevrage forcé (produits illicites, alcool) ;
- Dépister les troubles psychiques : les questions de dépistage qui doivent être posées portent sur l'existence de troubles du sommeil, la présence de cauchemars, des troubles de l'appétit, les attitudes de retrait/enfermement/mutisme, l'agitation (chez les enfants), l'existence d'idées suicidaires, l'anxiété et leurs motifs, l'usage ou l'aggravation des consommations de produits addictifs (alcool, tabac, drogues). Les signes majeurs de souffrance psychologique doivent être recherchés dès cette phase pour permettre une prise en charge adaptée ; le bilan psychologique peut ensuite être complété lors de la phase 2 (court et moyen terme).
- Evaluer les signes évocateurs de maladies transmissibles (toux, fièvre et/ou diarrhée en particulier), dont la Covid ;
- Identifier et orienter des femmes enceintes et des nourrissons pour un suivi.

(2) A court et moyen terme, après l'évaluation initiale, les mesures à mettre en place en priorité sont les suivantes :

- Le dépistage des symptômes pouvant faire évoquer la Covid19 ou la grippe, et de la tuberculose (par radiographie pulmonaire en présence de signes cliniques pour les enfants et les adultes) ;
- Le rattrapage vaccinal Covid19 sur la base des recommandations du DGS-Urgent n°2021_125 du 07/12/2021 et en proposant un TROD chez les personnes pour lesquelles aucune information n'est disponible. Il convient pour les personnes infectées moins de 3 mois après le schéma vaccinal initial de procéder à leur rappel vaccinal dans les délais recommandés. La mise à jour du passe sanitaire / vaccinal doit être assurée.
- La mise à jour vaccinale des enfants en vue d'une entrée en collectivité conformément au calendrier vaccinal français (admission provisoire possible d'une durée de 3 mois dans l'attente de débiter/rattraper les vaccinations obligatoires manquantes) ;
- Le rattrapage vaccinal des enfants et des adultes avec en priorité ROR, DTPCa / HiB (HiB recommandé jusqu'à l'âge de 5 ans) ;
- Il convient également de rester vigilant sur les signes précoces de décompensation des troubles psychiques.

(3) Dans les 4 mois après l'arrivée : organisation du RDV Santé sur la base de l'avis du HCSP du 6 mai 2015, avec finalisation du rattrapage vaccinal des enfants et des adultes (méningocoques, pneumocoque, tuberculose, grippe en fonction du calendrier de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, etc.) conformément à l'avis de la HAS : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche_synthese_rattrapage_vaccinal_migrants_primo_arrivants.pdf.

Quatre enjeux sont à prendre en compte dès l'accueil et tout au long de la prise en charge :

(1) L'information des acteurs et des personnes

- Mise à disposition d'informations sur les risques infectieux à l'attention des acteurs en charge de l'accueil, et sur l'orientation des personnes (organisations territoriales) ;
- Information des professionnels de santé sur l'objectif des vaccinations et de l'ensemble de la prise en charge médicale, sociale et préventive, fourniture des calendriers vaccinaux du pays d'origine et de documents avec traduction croisée ;

- Information des réfugiés sur la prise en charge sanitaire mise en place, ainsi que les principes du système de santé français, l'accès aux soins, la santé périnatale, la santé des enfants.
- (2) Traçabilité du parcours** : examens effectués, statut vaccinal, mise en place dans les meilleurs délais de la numérisation des données médicales afin de permettre leur traçabilité. Des réflexions sont en cours pour le développement d'un support permettant de répondre aux exigences de traçabilité des données de santé et de favoriser la continuité des soins prodigués sur le territoire.
- (3) Mise à disposition de services d'interprétariat et de médiation en santé.**
- (4) Pour les personnes ayant été dépistées initialement avec des signes de vulnérabilité psychologiques** (cf. questions de dépistage), une évaluation à 4 mois permettra de vérifier la résolution des symptômes ou la constitution d'un syndrome de stress post traumatique

Ressources pour les professionnels de santé concernés :

- Avis du HCSP du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1169>
- Rattrapage vaccinal
 - Rattrapage vaccinal Covid : DGS-Urgent n°2021_125 du 07/12/2021
 - Recommandations HAS relatives au rattrapage vaccinal des migrants primo-arrivants : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche_synthese_rattrapage_vaccinal_migrants_primo_arrivants.pdf
 - Calendrier vaccinal ukrainien : <https://en.moz.gov.ua/vaccinations>
- Dépistage de la tuberculose :
 - Recherche de symptômes évocateurs et réalisation d'une radio pulmonaire systématique dès que possible <https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-issues-migrant-screening-and-vaccination-guidance>
 - Dépister l'infection tuberculeuse latente (ITL) par un test IGRA ou une IDR chez tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=731>
- Contenu du RDV santé à proposer dans les 4 mois après l'arrivée : cf. annexe 2.

Ressources pour les publics

1. Les fiches Covid-19 en ukrainien mises en ligne sur le site de Santé publique France (SpF) le 18/03/2022

- Vaccin Covid-19 : Pour comprendre [Fiche A4, Ukrainien] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccin-covid-19-pour-comprendre-fiche-a4-ukrainien>
- Vaccins Covid-19 : Comment se faire vacciner [Fiche A4, Ukrainien] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccins-covid-19-comment-se-faire-vacciner-fiche-a4-ukrainien>
- Vaccin Covid-19 : Vaccination des enfants et adolescents de 5 à 17 ans [Fiche A4, Ukrainien] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccin-covid-19-vaccination-des-enfants-et-adolescents-de-5-a-17-ans-fiche-a4-ukrainien>
- Coronavirus : Pour vous protéger et protéger votre entourage [Fiche A4, Ukrainien] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/coronavirus-pour-vous-protger-et-protger-votre-entourage-fiche-a4-ukrainien>

2. Les outils à venir

Les 2 fiches suivantes disponibles en anglais sont en cours de traduction en ukrainien et seront mises en ligne prochainement :

- Se protéger du Covid-19 : les vaccins en France [Fiche vaccination réfugiés - Vaccins Covid-19 - Vous arrivez en France]

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/se-protoger-du-covid-les-vaccins-en-france-fiche-vaccination-refugies-vaccins-covid-vous-arrivez-en-france>

- Se protéger du Covid-19 : les tests en France [Fiche Réfugiés - Tests Covid-19 - Vous arrivez en France]

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/se-protoger-du-covid-les-tests-en-france-fiche-refugies-tests-covid-vous-arrivez-en-france>

Les livrets de santé bilingues Français/Russe et Français/Anglais sont téléchargeables et disponibles à la commande papier: [Livret de santé bilingue Français/Russe \(santepubliquefrance.fr\)](#). Ce livret a pour objectif d'apporter des informations nécessaires à l'identification des soutiens pour faciliter l'accès au système de santé. Une version en ukrainien sera prochainement disponible.

Un passe sanitaire (carnet de santé) en français est disponible en version interactive avec possibilité de remplir le document directement ([Passeport Santé 2022 VF-UKN](#)) et en version à imprimer ([Passeport Santé VF-UKN à imprimer](#)). Il sera prochainement disponible en ukrainien.

Un livret d'accueil élaboré par le ministère de l'intérieur et contenant un chapitre santé est également disponible :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/livret-daccueil-en-france-pour-deplaces-dukraïne>

Fiche de synthèse

« Rappel du contenu du Rendez-vous Santé (avis du HCSP du 6 mai 2015) »

1-Examen clinique général effectué par un médecin incluant systématiquement :

- Interrogatoire détaillé avec :
 - Recherche d'un antécédent de violences physiques et mentales et de leurs conséquences sur la santé (séquelles de sévices, dépression, syndrome post-traumatique...) ; recherche de situations de vulnérabilité sexuelle ;
 - Recherche de troubles du sommeil, de syndrome anxieux, de troubles de l'humeur et/ou d'un syndrome de stress post-traumatique ;
 - Recueil des antécédents médicaux personnels (connus) du patient, en particulier des allergies, et des consommations de tabac, d'alcool et de toxiques, notamment par voie intraveineuse ; recherche d'un traitement en cours ;
 - Examen clinique complet avec prise de tension artérielle.

2-Evaluation et mise à jour du statut vaccinal :

- **Dépistage de la tuberculose (si non réalisé précédemment) :**

Le dépistage de la tuberculose relève de la mission des Centres de lutte anti-tuberculeuse (CLAT). Le CLAT a pour mission d'orienter les personnes atteintes vers une structure de soins, d'organiser un éventuel dépistage dans l'entourage et de prévoir pour les personnes non atteintes une éventuelle visite à distance. Pour les jeunes enfants, les CLAT peuvent avoir recours à une consultation hospitalière spécialisée.

Avis d'experts sur les modalités de dépistage de la tuberculose :

- Dépister la tuberculose maladie par la recherche de symptômes évocateurs et la réalisation d'une radio pulmonaire systématique dès que possible conformément à l'avis de l'ECDC sur le dépistage de la tuberculose chez les personnes migrantes.
<https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-issues-migrant-screening-and-vaccination-guidance>
 - Dépister l'infection tuberculeuse latente (ITL) par un test IGRA ou une IDR à la tuberculine chez tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans conformément à l'avis du HCSP. Les tests IGRA ne sont pour l'heure remboursés que pour les mineurs de moins de 15 ans et peuvent être réalisés gratuitement dans les CLAT.
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=731>
 - En l'absence d'ITL et de vaccination BCG, un rattrapage de la vaccination BCG sera réalisée prioritairement pour les enfants de moins de 5 ans et si possible jusqu'à 15 ans conformément au calendrier vaccinal français.
- **Dépistage VIH, HBs, VHC**

En dehors des sérologies classiques qui peuvent être réalisées dans le cadre d'un bilan sanguin, le recours aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) VIH, Antigène HBs et VHC est encouragé, car ils permettent un accès précoce au dépistage et préviennent les risques de non-rendus des résultats.

3-Autres examens à considérer

- Réalisation d'une glycémie capillaire ou sanguine à jeun pour les personnes de plus de 45 ans ;
- Réalisation d'une NFS, d'un dosage de la créatinine, et des transaminases ;
- Sérologie syphilis si facteurs de risques ;
- PCR Chlamydia/gonocoque urinaire ou par auto-prélèvement vaginal systématique pour les personnes sexuellement actives de moins de 25 ans et si facteurs de risque pour les autres ;
- Anticorps antitétaniques et anticorps anti HBs 4 à 8 semaines après un rappel vaccinal si indiqué et si le statut vaccinal était inconnu ;
- Dépistages organisés selon recommandations nationales (frottis du col de l'utérus ou PCR HPV, mammographie, recherche de sang dans les selles).

